



Roubaix, le 09 juillet 2026

Déclaration Préliminaire - CSA ENPJJ du 09 juillet 2026

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, **la CGT PJJ** tient à alerter une nouvelle fois cette instance sur l'écart grandissant entre les discours managériaux et la réalité vécue par les agents de l'ENPJJ. Alors que la Direction Générale se targue de « *porter l'élan* », les personnels, eux, subissent un management vertical, des décisions unilatérales, et une détérioration continue de leurs conditions de travail.

Un dialogue social de façade

Le COLDIR du 18 juin 2026 a une fois de plus illustré cette dérive : une convocation déguisée en « invitation », des « temps d'échange » réduits à une portion congrue – 12 minutes pour aborder des sujets cruciaux comme la prévention des risques caniculaires –, et une communication descendante qui étouffe toute velléité de débat. La CGT dénonce cette mascarade : la participation des agents ne saurait se limiter à des exercices de validation a posteriori de décisions déjà actées.

Nous exigeons que la Direction clarifie ses processus et cesse de confondre information et concertation. Les agents ne sont pas des figurants : leurs avis, leurs alertes, doivent être entendus et pris en compte.

Concernant l'accompagnement des stagiaires et des parcours professionnels : des engagements bafoués

La suppression envisagée de l'unité dédiée à leur soutien humain – distincte de la gestion administrative – est inacceptable. Un stagiaire en détresse a besoin d'écoute et de soutien, pas d'un formulaire de remboursement de frais. La CGT exige que les délégués de promotion et le comité d'établissement soient formellement consultés avant toute décision.

L'Accompagnement des Parcours Professionnels (APP) est relégué au rang de parent pauvre de l'organigramme, l'APP doit être réintégré à sa juste place, au même niveau que la Gestion RH, le budget ou la logistique. Les accords-cadres ministériels (2025-2030) et le droit à l'accompagnement – pourtant reconnu depuis 2022 – ne peuvent être bafoués selon l'humeur du moment.

Où en est le PSE, promis pour ce CSA du 9 juillet ? Disparu, comme tant d'autres engagements.

Les chantiers d'accompagnement des parcours gelés depuis l'arrivée du Secrétariat Général doivent être relancés sans délai.

Une organisation du travail défaillante

Concernant le Département RH et la gestion RH : l'absence de management intermédiaire et de pôles spécialisés expose les agents à des risques de surcharge et à une désorganisation chronique. Aucune administration ne s'autorise une telle improvisation : pourquoi l'ENPJJ ferait-elle exception ? Sur la prévention et la QVCT, la mission du conseiller de prévention, aujourd'hui surdimensionnée dans l'organigramme, doit être rééquilibrée. Confier le pilotage de la QVCT à un agent en CDD d'un an interroge sur la volonté réelle de la Direction à s'engager sur ces enjeux.

CGT PJJ - ENPJJ

cgt.pjj-enpjj-roubaix@justice.fr

enpjj@cgtppj.fr - 06.71.65.83.53 et 06.33.33.02.50

Que sont devenues les alertes du registre SST ? Les propositions de « bureaux rafraîchis » relèvent du mépris : où est la liste d'accès ? Le plan concret ?

Face aux souffrances au travail (pleurs, mal-être, démotivation), la Direction tergiverse. **La CGT PJJ** exige l'ouverture immédiate d'une enquête sur les risques psychosociaux. Un climat social dégradé n'est pas une fatalité : c'est le résultat de choix politiques.

Des dépenses indécentes et des inégalités criantes

Pendant que des sommes exorbitantes sont englouties dans des cabanettes ou des taxis climatisés pour quelques privilégiés, les agents et les stagiaires suffoquent dans des salles surchauffées. Cette gestion à deux vitesses est insupportable. La CGT rappelle que les deniers publics doivent servir l'intérêt collectif, pas les caprices d'une gouvernance déconnectée.

Derrière les mots d'ordre de « fluidité » et de « valorisation des parcours », nous voyons poindre le détricotage de nos garanties statutaires au profit d'une individualisation croissante de la gestion des ressources humaines. Cette logique comptable trouve sa traduction immédiate dans le projet de réorganisation du Secrétariat Général. La fermeture de l'UAS et le redéploiement de ses agentes sont justifiés par la sous-traitance massive de la gestion de la résidence à un prestataire privé de conciergerie. **La CGT PJJ** s'oppose fermement à cette logique d'externalisation qui privatise nos missions supports et fragilise les collectifs de travail. De même, la « polyvalence » imposée aux agents restants – notamment à l'accueil ou au secrétariat RH – n'est rien d'autre qu'un habillage managérial pour masquer l'intensification du travail et la suppression pure et simple de services de proximité indispensables aux stagiaires.

Enfin, le bilan de l'audit de la formation démontre l'échec de cette méthode managériale : alors que des pans entiers de la formation et de l'évaluation des stagiaires sont en souffrance ou marqués « non mis en œuvre », l'urgence de l'administration se focalise sur la réécriture des fiches d'instances pour centraliser le pilotage.

Madame la présidente, **la CGT PJJ** n'avalisera pas une réorganisation à marche forcée construite contre les agents et les usagers de l'école. Nous exigeons un véritable service public de la formation, doté de moyens humains statutaires à la hauteur des enjeux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et non un outil de gestion managériale low-cost.

En conclusion : **La CGT PJJ veut des actes, pas des mots !**

Nous ne nous satisferons pas de déclarations d'intention et nous demandons :

- **De la transparence sur les réorganisations en cours (SG, Gestion RH, APP).**
- **Des réponses concrètes aux alertes SST et aux risques psychosociaux.**
- **Le respect des accords sur l'accompagnement des parcours professionnels et sur la QVCT.**
- **L'arrêt des décisions unilatérales qui méprisent les instances représentatives.**

POUR TOUTES CES RAISONS, **LA CGT PJJ BOYCOTT CE CSA !!!**

La CGT PJJ reste mobilisée pour défendre les droits et la dignité des agents. La balle est dans le camp de la Direction : agira-t-elle enfin ?

Délégation CGT-PJJ - CSA ENPJJ

CGT PJJ - ENPJJ

cgt.pjj-enpjj-roubaix@justice.fr

enpjj@cgtppj.fr - 06.71.65.83.53 et 06.33.33.02.50